



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 21 août 2012

33. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses
de fonction – mai 2012

Document déposé : Rapport A-34-1973 en date du 21 juin 2012
de Mme Diane De Courcy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Daniel Bélanger pour le mois de mai 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense du commissaire Daniel Bélanger pour le mois
de mai 2012, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 33 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
de la Commission scolaire de Montréal du 21 août 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1973

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (D. Bélanger)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

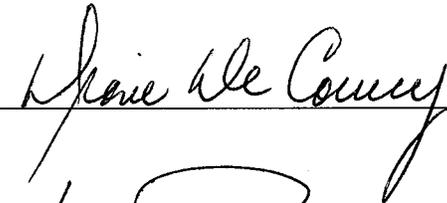
DATE :

Le 21 juin 2012

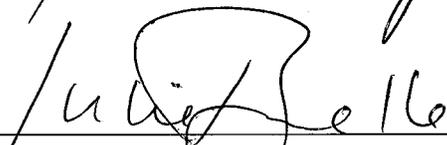
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 90.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

